



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Taux

Question écrite n° 1109

Texte de la question

M. Dominique Bussereau attire l'attention de M. le ministre du budget sur le relèvement de 5,5 p. 100 à 18,6 p. 100 du taux de TVA applicable aux produits horticoles qui a eu des effets désastreux pour l'économie de ce secteur. Il lui demande donc s'il envisage dans les meilleurs délais de rétablir le taux réduit pour l'horticulture.

Texte de la réponse

En liaison avec le groupe d'études sur l'horticulture de l'Assemblée nationale et les professionnels, un groupe de travail a été constitué pour expertiser les problèmes de l'horticulture. Cette étude a conduit le Gouvernement à prendre les décisions suivantes. Deux problèmes ont été identifiés. L'horticulture française souffre d'abord d'une crise conjoncturelle. Pour y faire face, le Gouvernement a décidé d'augmenter de 50 p. 100 les crédits de l'ONIFLHOR consacrés en 1994 à l'horticulture en mettant à la disposition des professionnels une enveloppe exceptionnelle de 35 millions de francs. Quant à la taxe sur la valeur ajoutée, le Gouvernement réaffirme sa volonté de parvenir à une harmonisation des taux avec nos principaux partenaires européens au 1^{er} janvier 1995 comme le prévoient les règles communautaires. Cela étant, si les États membres qui ont conservé le taux réduit n'appliquent pas le taux normal à cette date, le taux de la taxe sur la valeur ajoutée sur l'horticulture sera ramené de 18,60 p. 100 à 5,5 p. 100.

Données clés

Auteur : [M. Bussereau Dominique](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1109

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : budget, porte-parole du gouvernement

Ministère attributaire : budget, porte-parole du gouvernement

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 6 juin 1994

Question publiée le : 17 mai 1993, page 1375

Réponse publiée le : 13 juin 1994, page 2990